



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

Examen pour les négociateurs

Examen préparatoire – Questions

Avec le soutien de



FitchLearning

a FitchSolutions Company



Code: TRAD_E_000349

1. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux les modalités contractuelles concernant les options sur actions cotées à la Bourse de Montréal?
- A. Les options sur actions sont des contrats de type américain, réglés en espèces, dont la taille est normalement de 10 actions
 - B. Les options sur actions sont des contrats de type européen, réglés en espèces, dont la taille est normalement de 1 000 actions
 - C. Les options sur actions sont des contrats de type américain, réglés par la livraison de titres, dont la taille est normalement de 100 actions
 - D. Les options sur actions sont des contrats de style européen et réglés par la livraison de titres, dont la taille est normalement de 500 actions

Code: TRAD_E_000775

2. Si un négociateur souhaite constituer une position sur une action en prévision d'une hausse, quel comportement pourrait être interprété comme contraire à l'intérêt public selon les règles?
- A. Vendre une position acheteur dans le but de racheter à un prix inférieur
 - B. Vendre une position acheteur à un autre négociateur tout en enchérissant dans le registre d'ordres
 - C. Acheter de manière dynamique des actions, puis enchérir dans le registre d'ordres
 - D. Soumettre des ordres de vente passifs avec plusieurs enchères de l'autre côté

Code: TRAD_E_000723

3. Selon les Règles universelles d'intégrité du marché régissant la priorité des ordres clients, lequel des énoncés suivants décrit le mieux la notion d'exécuter une opération avant de saisir un ordre client?
- A. Effectuer plusieurs opérations d'achat et de vente sur le même titre entre deux parties liées
 - B. Passer sciemment un ordre d'achat pour un client qui a également un ordre de vente assorti de conditions sensiblement identiques pour le même titre
 - C. Passer un ordre propre avant un ordre client susceptible de faire évoluer le prix du marché
 - D. Ajuster les modalités de l'ordre client afin que l'ordre propre du négociateur puisse être exécuté en premier



Code: TRAD_E_000720

4. Si un négociateur configure une opération en bloc à l'interne et que l'ordre doit être exécuté sur le marché à un prix inférieur au meilleur cours acheteur en vigueur, comment l'ordre doit-il être exécuté?
- A. Exécuter les différentes offres jusqu'au prix convenu et exécuter les ordres restants au moyen d'applications
 - B. Attendre que le marché atteigne le cours souhaité avant d'exécuter l'ordre
 - C. Saisir une offre sur le marché à des conditions spéciales, exécuter la vente, puis effectuer des applications
 - D. Ajouter une offre importante du côté vendeur afin de faire basculer le marché vers le cours souhaité

Code: TRAD_E_000336

5. Un négociateur repère un schéma inhabituel d'opérations sur titres de créance du client exécutées sur des obligations à faible liquidité à des prix en hausse sur une courte période. Quelle est la meilleure réponse à apporter?
- A. Aviser le représentant inscrit du client et le laisser examiner la situation, puis faire le suivi avec le service de la conformité
 - B. Envoyer une demande à la plateforme de négociation pour se faire confirmer la validité de l'ordre et attendre la réponse avant de poursuivre
 - C. Suspendre les opérations pour le client, informer le service de la conformité et lancer une enquête interne afin de préciser l'intention du client
 - D. Communiquer directement avec le client, souligner le risque perçu et recommander un transfert à des obligations à plus fort volume

Code: TRAD_E_000572

6. À la suite d'une conclusion réglementaire faisant état d'une surveillance inadéquate des opérations fictives d'un négociateur, quelle réponse initiale reflète le mieux l'obligation de la société de mettre en œuvre les améliorations obligatoires en matière de surveillance?
- A. Réaffecter le négociateur à une fonction non liée à la négociation jusqu'à ce que l'organisme de réglementation ait terminé son enquête
 - B. Effectuer un arrêt du système à l'échelle de la société pour éviter toute nouvelle exposition au marché
 - C. Soumettre un plan écrit de mesures correctives décrivant les contrôles de surveillance renforcés et le calendrier de mise en œuvre prévu
 - D. Remplacer tout le personnel chargé de la surveillance des activités du négociateur



Code: TRAD_E_000070

7. Quel type d'ordre un surveillant des opérations doit-il s'attendre à voir utiliser lorsqu'un investisseur privilégie la certitude d'exécution plutôt que le cours?
- A. Ordre à cours limité
 - B. Ordre « exécuter sinon annuler »
 - C. Ordre iceberg
 - D. Ordre au marché

Code: TRAD_E_000637

8. Lorsqu'un négociateur reçoit un ordre par téléphone, que doit-il faire pour réduire les erreurs d'exécution au minimum?
- A. Enregistrer l'appel et conserver l'enregistrement dans la piste d'audit
 - B. Répéter les instructions au client avant de soumettre l'ordre
 - C. Vérifier le marché après avoir soumis l'ordre
 - D. Saisir l'ordre pendant qu'il est communiqué par téléphone

Code: TRAD_E_000608

9. Quelle réponse décrit le mieux la manière dont les marchés financiers réduisent les coûts de recherche et d'information liés à la négociation?
- A. Grâce à la réglementation visant à protéger les clients
 - B. Grâce aux exigences d'inscription
 - C. Grâce à l'ajout de liquidité cachée
 - D. Grâce à la transparence du marché

Code: TRAD_E_000176

10. Quel élément contribue à déterminer un prix équitable lorsqu'un courtier en placement agit à titre de placeur principal dans le cadre d'une opération sur dérivés de gré à gré?
- A. Coût de la compensation d'instruments similaires négociés en bourse
 - B. Juste valeur marchande du sous-jacent et de tout dérivé connexe
 - C. Rendement d'un courtier en placement dans des situations de trésorerie connexes
 - D. Prix moyen des instruments connexes dans le registre du courtier



Code: TRAD_E_000493

- 11.** Un courtier en placement prévoit exécuter une application à la fin de la journée sur la base d'un prix moyen pondéré en fonction du volume (PMPV) calculé au cours de la dernière heure de négociation. L'opération est désignée en conséquence et soumise après la clôture du marché. Quel traitement réglementaire s'applique en vertu des Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)?
- A. L'application basée sur le PMPV doit être exécutée au meilleur cours acheteur ou vendeur national (NBBO) au moment où l'ordre a été saisi
 - B. L'opération est conforme si elle est correctement désignée et déclarée, mais elle est exclue du prix consolidé du marché
 - C. Les applications basées sur le PMPV ne sont autorisées que pendant la première heure et la dernière heure de la journée de négociation
 - D. L'opération doit être exécutée pendant une séance de négociation spéciale

Code: TRAD_E_000605

- 12.** Un responsable de la conformité est averti d'une augmentation suspecte de l'activité de négociation sur un titre qui a récemment été inscrit sur la liste de surveillance du courtier en placement. Après examen, il s'avère qu'un analyste en services bancaires d'investissement a communiqué des notes de réunion internes à un négociateur du pupitre de négociation qui a agi sur la base de ces renseignements.

Quelle devrait être la priorité réglementaire immédiate du responsable de la conformité?

- A. Il doit avertir le négociateur que les notes contenaient de l'information non publique importante susceptible d'influer sur le cours du titre
- B. Il doit s'assurer que l'accès de l'analyste au réseau de recherche de la société est temporairement suspendu
- C. Il doit transmettre le problème à un échelon supérieur selon les protocoles officiels de signalement en cas d'utilisation abusive potentielle de renseignements confidentiels
- D. Il doit confirmer que le schéma de négociation du négociateur était conforme au climat général du marché

Code: TRAD_E_000134

- 13.** Pour conserver son inscription à titre de teneur de marché, lequel des critères suivants doit être systématiquement rempli, indépendamment de la volatilité ou de la tendance du marché?
- A. Exécuter les opérations au meilleur cours acheteur ou vendeur national (NBBO)
 - B. Remplir l'exigence du nombre minimum d'actions soumises à l'affichage obligatoire des cours et délai
 - C. Croiser les ordres des acheteurs et des vendeurs à un prix d'équilibre
 - D. Devenir acheteur pour chaque vendeur et vendeur pour chaque acheteur



Code: TRAD_E_000578

14. Un négociateur, qui est également représentant inscrit, entretient une amitié de longue date avec le chef de la direction d'une petite société cotée en bourse et commence à recommander les actions de cette société à ses clients sans consigner cette relation par écrit ni en informer la société.

Quelle mesure permettrait au représentant inscrit de remplir au mieux ses obligations réglementaires?

- A. Cesser de recommander ces actions à ses clients, sauf si un examen interne approuve cette relation
- B. Publier une déclaration générale de conflit d'intérêts à l'intention de tous ses clients, indiquant qu'il existe des liens personnels
- C. Exiger du négociateur qu'il obtienne l'approbation de la recommandation par son surveillant avant d'effectuer une opération sur les actions
- D. Transférer le suivi des titres de l'émetteur à un autre négociateur sans en informer la société et sans en indiquer le motif

Code: TRAD_E_000154

15. Quelle situation justifierait un examen disciplinaire du comportement d'un teneur de marché?

- A. Cotation en dehors des heures établies
- B. Maintien d'écarts importants en période de faible volatilité
- C. Annulation de cotes immédiatement après leur soumission
- D. Réduction des cotes au meilleur cours acheteur ou vendeur national (NBBO)

Code: TRAD_E_000028

16. On a vu un client passer des ordres sur un système de négociation parallèle (SNP) pour acheter des titres à un prix égal ou supérieur au meilleur cours vendeur national (NBO) et des ordres pour vendre des titres à un prix égal ou inférieur au meilleur cours acheteur national (NBB). Qu'est-ce que cela pourrait indiquer?

- A. Offrir l'accès à des investisseurs qualifiés sans transparence avant les opérations
- B. Faciliter les opérations des clients sans s'assurer de leur admissibilité à la compensation
- C. Ne pas signaler de manière adéquate les ordres dirigés dans le flux de déclaration des opérations
- D. « Figer » ou « croiser » le marché dans le but de perturber les liquidités affichées



Code: TRAD_E_000721

17. Parmi les mesures suivantes, laquelle un responsable de l'intégrité du marché peut-il prendre dans le cadre de ses compétences?
- A. Ajuster les offres d'achat ou de vente des courtiers afin de garantir des prix équitables et raisonnables sur le marché
 - B. Exiger des courtiers qu'ils exécutent des opérations pour améliorer la liquidité du marché
 - C. Procéder à la liquidation de la société pour assurer un traitement égal des actionnaires
 - D. Exiger du marché qu'il modifie toute opération dans l'intérêt public

Code: TRAD_E_000329

18. Un courtier en placement délègue des tâches de surveillance à un fournisseur de services. De quoi doit-il s'assurer?
- A. Le délégué doit être une société affiliée ayant libre accès au marché
 - B. Le fournisseur doit présenter des rapports mensuels directement à l'OCRI aux fins de la conformité
 - C. La délégation doit être flexible pour permettre au fournisseur de services d'agir en toute indépendance
 - D. L'entente doit définir par écrit les responsabilités en matière de surveillance

Code: TRAD_E_000728

19. Un négociateur remarque qu'un client effectue quotidiennement d'importantes opérations aller-retour sur diverses actions à faible capitalisation sans avantage économique évident. Quelle est la raison probable de cette activité de négociation?
- A. Donner l'impression d'une activité
 - B. Obtenir un flux de trésorerie positif
 - C. S'assurer que les positions vendeur sont couvertes
 - D. Réduire l'incidence de l'opération

Code: TRAD_E_000314

20. Un client demande un accès électronique direct (AED) à un marché auprès de son courtier en placement. Le courtier évalue l'admissibilité du client. Quelle condition le client doit-il remplir avant de se voir accorder un accès électronique direct?
- A. Démontrer une bonne connaissance du système de saisie des ordres
 - B. Fournir une garantie personnelle pour les opérations qui en résultent
 - C. Accepter de négocier exclusivement sur un seul marché
 - D. Soumettre des états financiers mensuels au courtier en placement



Code: TRAD_E_000511

- 21.** Selon les Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM), quelle est la principale raison pour laquelle les ordres des clients doivent inclure un identifiant pour entité juridique (LEI) ou un identifiant de client équivalent?
- A. Pour permettre l'acheminement anonyme des ordres tout en préservant la confidentialité institutionnelle
 - B. Pour permettre aux courtiers de consolider les statistiques d'exécution des opérations sur différents marchés
 - C. Pour garantir l'intégrité de la piste d'audit et faciliter la reconstitution des opérations dans le cadre d'enquêtes réglementaires
 - D. Pour permettre aux participants de contourner les exigences quant à la diffusion des ordres pour les clients institutionnels

Code: TRAD_E_000790

- 22.** Lequel des énoncés suivants décrit la manière dont un négociateur doit gérer un éventuel conflit d'intérêts dans le cadre d'une opération de négociation?
- A. Envisager d'éviter l'activité à l'origine du conflit
 - B. Déclarer une dispense pour le conflit
 - C. Demander conseil à un collègue de confiance
 - D. Appliquer le principe de « devoir raisonnablement savoir »

Code: TRAD_E_000393

- 23.** Lequel des énoncés suivants définit le mieux une renonciation à la compensation selon les pratiques de compensation canadiennes?
- A. Opération annulée avant la prise d'effet des obligations de remise finale
 - B. Réattribution des fonctions de compensation à une autre société de compensation
 - C. Litige juridique concernant un processus d'attribution raté
 - D. Amende réglementaire imposée pour des défaillances avant règlement

Code: TRAD_E_000804

- 24.** Quels ordres sont permis pendant la période de déséquilibre à la clôture du marché (CDM) à la Bourse de Toronto (TSX)?
- A. Nouveaux ordres
 - B. Ordre annulant un ordre existant
 - C. Conditions spéciales de règlement
 - D. Annulation après publication



Code: TRAD_E_000146

- 25.** Quels documents doivent être examinés avant de traiter une vente du bloc de contrôle pour un émetteur assujéti?
- A. Attestation de lutte contre le blanchiment d'argent du courtier
 - B. Derniers états financiers
 - C. Avis de dispense
 - D. Registre de répartition des opérations du courtier

Code: TRAD_E_000386

- 26.** Lequel des énoncés suivants est une procédure de règlement importante utilisée par la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour les opérations sur actions?
- A. Règlement par l'intermédiaire de plateformes de change centralisées
 - B. Règlement à la pièce pour chaque opération
 - C. Règlement par l'intermédiaire d'un système automatisé de négociation à haute vitesse
 - D. Traitement par lots des contrats à terme standardisés selon un modèle de marge

Code: TRAD_E_000117

- 27.** Immédiatement après la réception ou l'émission d'un ordre sur actions, titres à revenu fixe ou autres titres, un courtier en placement doit enregistrer sous forme électronique les renseignements relatifs à cet ordre. Si un ordre est reçu et transmis accompagné de tous les renseignements enregistrés appropriés, quels renseignements supplémentaires doivent être enregistrés après l'exécution de l'ordre?
- A. Le type, l'émetteur, la catégorie, la série et le symbole du titre
 - B. Le numéro de compte du client ou l'identifiant du client
 - C. L'identificateur du marché sur lequel l'opération a eu lieu
 - D. Toute instruction du client concernant le traitement de l'ordre



Code: TRAD_E_000750

- 28.** Chaque participant doit établir, mettre en œuvre et maintenir un système de surveillance permettant de vérifier que l'information appropriée sur les opérations est indiquée sur les avis d'exécution transmis au client. Outre l'envoi rapide de ces documents, quels autres contrôles doivent être mis en place concernant les avis d'exécution transmis aux clients en vertu des Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)?
- A. Le participant doit tenir un registre de ces avis et les conserver pendant au moins cinq ans
 - B. Le négociateur doit rapprocher les avis d'exécution avec les comptes de règlement des clients
 - C. Le négociateur doit s'assurer qu'une piste d'audit claire est conservée pour inspection par l'OCRI
 - D. Le participant doit examiner un échantillon d'avis d'exécution au moins une fois par trimestre

Code: TRAD_E_000228

- 29.** Un responsable de la conformité d'un courtier en placement rend compte directement au directeur responsable des revenus. Quel ajustement répond le mieux aux attentes réglementaires?
- A. Réorienter le rattachement hiérarchique vers un organisme de surveillance indépendant au sein de la société
 - B. Établir une relation hiérarchique indirecte à un dirigeant occupant un poste similaire dans une autre région
 - C. Maintenir le rattachement hiérarchique actuel, mais améliorer les évaluations du rendement pour assurer l'équilibre
 - D. Faire appel à des consultants externes pour approuver les communications réglementaires finales

Code: TRAD_E_000356

- 30.** Un participant au marché vend une option d'achat sur une action cotée, mais ne détient pas les actions sous-jacentes. Le cours de l'action augmente considérablement avant l'échéance. À quel risque cette position expose-t-elle le participant?
- A. Perte de la prime si le cours de l'action dépasse le prix d'exercice
 - B. Appel de marge déclenché par la dépréciation temporelle et la volatilité
 - C. Pertes illimitées si l'option d'achat est exercée dans le cours
 - D. Liquidation forcée par le courtier compensateur à l'échéance



Code: TRAD_E_000398

- 31.** Lequel des énoncés suivants décrit le mieux le rôle des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) dans la réglementation du commerce des valeurs mobilières?
- A. Les ACVM agissent à titre d'organisme d'autoréglementation chargé de faire respecter les règles de conduite des courtiers en placement
 - B. Les ACVM élaborent et appliquent la législation fédérale régissant les activités de toutes les institutions financières au Canada
 - C. Les ACVM coordonnent l'élaboration d'une réglementation des valeurs mobilières harmonisée dans l'ensemble des provinces et des territoires
 - D. Les ACVM supervisent les opérations quotidiennes sur les marchés et font appliquer directement les règles de conduite de la négociation

Code: TRAD_E_000584

- 32.** Un négociateur se porte volontaire pour agir comme trésorier d'un organisme sans but lucratif, ce qui lui confère le pouvoir de signer les comptes bancaires de l'organisme. Comme il n'est pas rémunéré et estime que cette fonction n'est pas liée à ses fonctions en tant que personne inscrite, il n'en informe pas son courtier en placement. Le cas échéant, laquelle des mesures suivantes constituerait la plus grave infraction réglementaire commise par le négociateur?
- A. Le négociateur n'a pas enregistré sa fonction auprès de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières en tant qu'activité de services financiers
 - B. Le négociateur n'a pas divulgué une activité externe impliquant une autorité financière susceptible de créer un conflit d'intérêts apparent
 - C. Le négociateur n'a pas obtenu les crédits de formation continue requis pour les postes liés aux services fiduciaires
 - D. Le négociateur n'a pas obtenu le consentement écrit de l'organisme sans but lucratif avant d'accepter une fonction comportant une surveillance financière

Code: TRAD_E_000248

- 33.** Un participant exécute un ordre d'achat d'un client sur un marché. Le prix enregistré sur le marché est de 5,84 \$ par action, mais le client bénéficie d'un prix net réduit d'un dixième de cent par action. De quoi cette pratique est-elle un exemple?
- A. De compétences en matière de négociation qui permettent aux intermédiaires professionnels d'obtenir de meilleurs prix pour leurs clients
 - B. De frais intégrés, qui permettent aux participants de facturer aux marchés l'exécution des opérations
 - C. De remises sur les frais de bourse, qui permettent aux participants de réduire le prix global d'une opération client
 - D. La rémunération pour acheminer les ordres des clients, une pratique interdite par les Règles universelles d'intégrité du marché



Code: TRAD_E_000011

- 34.** Quelle séquence décrit correctement les étapes qu'une société doit suivre pour devenir un courtier en placement inscrit au Canada?
- A. S'inscrire auprès de l'organisme provincial de réglementation des valeurs mobilières, puis présenter une demande d'adhésion à l'OCRI
 - B. Demander simultanément l'adhésion à l'OCRI et l'inscription auprès de l'organisme provincial
 - C. Faire une demande d'adhésion à l'OCRI, puis demander l'approbation appropriée des ACVM
 - D. Demander l'adhésion à l'OCRI, puis s'inscrire auprès de l'organisme provincial de réglementation des valeurs mobilières

Code: TRAD_E_000590

- 35.** Un négociateur reçoit en cadeau d'un client une bouteille de vin d'une valeur de plusieurs milliers de dollars. Refuser le cadeau risquerait de nuire à la relation avec le client. Le négociateur accepte donc le cadeau sans en divulguer la nature ni le montant au courtier en placement. Lequel des énoncés suivants reflète le mieux le comportement du négociateur?
- A. Il s'agit d'une pratique acceptable et il n'est pas nécessaire de signaler les cadeaux non monétaires
 - B. Il s'agit d'une pratique acceptable si le négociateur en informe son équipe de la conformité
 - C. Il s'agit d'un manquement et le conflit produit aurait pu être évité en refusant le cadeau
 - D. Il s'agit d'un manquement, car le cadeau du client n'est pas de nature monétaire

Code: TRAD_E_000757

- 36.** Un négociateur passe un ordre d'achat pour tout le volume affiché sur une offre. Quelle est la première mesure à prendre pour éviter une opération fictive si le négociateur participe à l'offre?
- A. Annuler tout ordre de vente en cours
 - B. S'assurer que les ordres sont à un cours moyen pondéré en fonction du volume
 - C. Fournir la preuve qu'il s'agit d'une opération pour compte propre
 - D. Exécuter l'opération à l'aide d'un ordre échelonné



Code: TRAD_E_000158

- 37.** Un teneur de marché soumet et annule immédiatement des ordres sur des titres illiquides. Quelle est la préoccupation réglementaire la plus probable?
- A. Il peut s'agir d'une manipulation ou d'une émission d'ordres trompeurs, dans le but de tromper les autres participants au marché
 - B. Il peut s'agir d'une tentative de contourner les seuils de validation interne des ordres, ce qui peut entraîner des écarts après l'opération
 - C. Cela peut exposer le courtier en placement à des retards dans la correspondance des opérations en raison des procédures d'abandon des ordres
 - D. Cela peut nuire à l'acheminement équitable des ordres des clients, en violation des obligations de meilleure exécution

Code: TRAD_E_000441

- 38.** Lequel des énoncés suivants décrit le mieux une obligation de transparence imposée à un système de négociation parallèle (SNP) exploité au Canada?
- A. Divulguer les algorithmes internes du moteur d'appariement à tous les participants au marché
 - B. Communiquer des renseignements sur les ordres avant les opérations à une agence de traitement de l'information, s'il y a lieu
 - C. Donner accès à des registres d'ordres privés accessibles exclusivement aux investisseurs institutionnels
 - D. Publier des relevés statistiques quotidiens sur les activités de négociation non liées aux clients

Code: TRAD_E_000371

- 39.** Lequel des éléments suivants doit être utilisé pour déterminer le juste prix d'un dérivé de gré à gré?
- A. Objectifs de rendement interne du courtier en placement fondés sur la stratégie de portefeuille et la position sur le marché
 - B. Volume moyen des opérations similaires impliquant la même contrepartie
 - C. Prix observable d'instruments cotés similaires assortis de modalités comparables
 - D. Barème régional des frais et des commissions publié par l'institution financière offrant le produit



Code: TRAD_E_000036

40. Un participant au marché désigné exécute une opération pour compte propre contre un ordre client selon les règles du marché. Dans quel cas cette opération peut-elle être exécutée hors marché?
- A. Lorsque la valeur totale de l'opération est inférieure à 100 000 \$ ou à 50 lots réguliers
 - B. Lorsque l'opération est facilitée par un système de négociation parallèle (SNP)
 - C. Lorsque l'opération résulte de l'exercice d'un bon de souscription d'actions
 - D. Lorsque le client a autorisé la gestion discrétionnaire

Code: TRAD_E_000645

41. Lorsqu'un négociateur exécute une opération pour le compte d'un client, que doit-il faire ensuite?
- A. Publier les renseignements sur le client et l'opération pour assurer la transparence après l'opération
 - B. Informer rapidement le client de l'exécution de l'ordre
 - C. Fournir un avis d'exécution écrit de l'opération une fois celle-ci réglée
 - D. Rapprocher l'opération avec les comptes de compensation ou de règlement

Code: TRAD_E_000670

42. Si un courtier en placement étudie la possibilité d'utiliser la colocation, quels principaux avantages doit-il rechercher avant d'engager cette dépense?
- A. Rapidité, accès et meilleure gestion des risques
 - B. Accès, rapidité et rentabilité accrue
 - C. Liquidité, accès et rentabilité accrue
 - D. Rentabilité accrue, rapidité et gestion des risques

Code: TRAD_E_000679

43. Selon le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, qu'entend-on par « conditions discriminatoires »?
- A. Ingérence dans le fonctionnement équitable et ordonné des marchés
 - B. Restriction de l'accès des participants à un marché
 - C. Sélection d'une chambre de compensation privilégiée
 - D. Application d'un traitement préférentiel en fonction de l'origine de l'ordre



Code: TRAD_E_000286

- 44.** Au cours d'un examen après opérations, un assistant du pupitre de négociation remarque qu'un représentant inscrit a soumis plusieurs ordres d'achat et de vente pour le même titre dans le même compte du même client. Que doit faire l'assistant pour s'acquitter de son obligation de veiller aux intérêts du client?
- A. Vérifier si les opérations répondent aux obligations liées à la détermination de la convenance avant de décider de les transmettre au surveillant ou au représentant inscrit
 - B. Communiquer avec le représentant inscrit pour clarifier l'intention des ordres, consigner l'activité et la transmettre au surveillant désigné aux fins d'enquête
 - C. Demander au service de la conformité l'autorisation officielle de se renseigner sur la nature des opérations et lui faire part des conclusions
 - D. Communiquer directement avec le représentant inscrit et lui transmettre le problème, car lui seul a l'obligation de veiller aux intérêts du client dans ce cas

Code: TRAD_E_000531

- 45.** Le service chargé de la conformité a procédé à un examen d'une violation signalée des Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM). Il a conclu que l'activité en question constituait une émission d'ordres trompeurs impliquant des ordres dirigés sur un marché protégé. Lequel des énoncés suivants correspond le mieux à l'obligation de signalement du participant dans le cadre de sa fonction visant à veiller aux intérêts du client?
- A. Suspendre la présentation du rapport jusqu'à ce que le courtier en placement ait vérifié l'intention de négociation du client en s'entretenant avec lui
 - B. Soumettre un rapport à l'autorité de contrôle du marché comprenant les détails de l'ordre, la méthode de détection et les étapes de l'enquête
 - C. Transmettre la question à l'équipe juridique du courtier en placement aux fins d'évaluation avant de déterminer si un rapport est nécessaire
 - D. Informer l'opérateur du marché du problème et lui demander de communiquer avec l'autorité de contrôle, s'il y a lieu



Code: TRAD_E_000491

46. Un gestionnaire de portefeuille soumet une application entre deux comptes carte blanche sous son contrôle au cours du marché en vigueur. Le courtier en placement désigne l'ordre comme une application interne et l'achemine pour exécution. Quelle condition cette application interne doit-elle remplir pour répondre aux exigences réglementaires?
- A. L'ordre doit être exposé sur le marché pendant au moins 10 secondes avant son exécution
 - B. L'ordre doit porter la désignation « pour compte propre » afin de refléter le pouvoir discrétionnaire interne en matière de gestion de portefeuille
 - C. L'opération ne doit pas être utilisée dans le calcul de la dernière cotation ou du dernier cours vendeur consolidé
 - D. Les deux comptes concernés doivent être soumis au même pouvoir discrétionnaire au moment de la saisie de l'ordre

Code: TRAD_E_000142

47. Quels renseignements doivent être communiqués au client au moment de la confirmation de l'exécution d'une opération?
- A. Le prix total, la désignation du client et le nombre d'actions visées par l'opération
 - B. Le moment du règlement de l'opération, la contrepartie de l'opération et le rendement
 - C. Les codes de déclaration fiscale, le courtier chargé de l'exécution et le lieu de l'exécution
 - D. Le prix d'exécution, la quantité exécutée, les frais et les commissions du courtier

Code: TRAD_E_000139

48. Un audit interne révèle que les opérations de certains employés du courtier en placement sont exécutées par l'intermédiaire d'un compte de spécialiste en actions. Quelle est la préoccupation réglementaire la plus probable?
- A. Classification erronée des activités de négociation pour compte propre
 - B. Non-divulgence de l'affiliation du client
 - C. Utilisation inappropriée d'un compte de spécialiste
 - D. Violation des règles relatives à la saisie des ordres dispensés de la mention à découvert

Code: TRAD_E_000660

49. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux la liquidité?
- A. Possibilité de traiter n'importe quel ordre avec une perturbation minimale des prix
 - B. Possibilité d'effectuer des opérations en utilisant des formulaires d'ordre transparents et non transparents
 - C. Possibilité d'effectuer des opérations sur le même titre sur plusieurs marchés
 - D. Possibilité d'effectuer des opérations sur de multiples produits liés au titre



Code: TRAD_E_000740

- 50.** Si on annonce qu'un négociateur s'est vu refuser l'accès à un marché, qu'est-ce que cela suggère?
- A. Le négociateur n'a pas payé ses amendes réglementaires
 - B. La société du négociateur n'a pas respecté la date limite pour le renouvellement de l'inscription
 - C. Le négociateur n'est pas en conformité au sein de sa société
 - D. Le négociateur a été reconnu coupable d'avoir porté atteinte à l'intérêt public

Code: TRAD_E_000091

- 51.** Un courtier en placement saisit un ordre important d'un client sur un marché sans le faire passer par un registre d'ordres visible. Quelle condition cet ordre doit-il remplir selon les Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)?
- A. Respecter les exigences minimales en matière de taille
 - B. Être admissible à une déclaration de placement avec dispense
 - C. Être marqué comme ordre destiné uniquement à l'affichage
 - D. Inclure un marqueur pour indiquer l'internalisation

Code: TRAD_E_000267

- 52.** Un client passe un ordre de vente à cours limité, et le courtier en placement exécute l'ordre à partir de son portefeuille principal à un cours inférieur au meilleur cours offert sur un autre marché. Quelle préoccupation l'ordre présente-t-il sur le plan de la réglementation?
- A. Il peut avoir contourné les règles d'acheminement intermarché
 - B. Il peut avoir enfreint l'obligation d'obtenir le meilleur cours pour l'exécution d'ordres clients pour compte propre
 - C. Il peut ne pas avoir suivi les règles sur la piste d'audit consolidée
 - D. Il peut être nul s'il est produit pendant une séance de saisie d'ordres à conditions spéciales

Code: TRAD_E_000523

- 53.** Quelle action reflète le mieux l'obligation de veiller aux intérêts du client d'un participant lorsque l'activité de négociation d'un client s'écarte considérablement de ses habitudes?
- A. Suspendre immédiatement le compte afin d'éviter tout risque supplémentaire
 - B. Demander au client de confirmer par écrit son intention d'effectuer l'opération
 - C. Effectuer un examen interne et transmettre les préoccupations au service de la conformité
 - D. Surveiller le compte de manière passive jusqu'à ce que des preuves d'une violation réglementaire s'affichent



Code: TRAD_E_000594

54. Un négociateur chez un courtier en placement entretient une relation de travail étroite avec un gestionnaire de portefeuille qui surveille plusieurs comptes carte blanche. Il accorde régulièrement la priorité aux opérations du gestionnaire de portefeuille avant les ordres similaires des clients pendant les périodes de forte demande.

Parmi les manquements suivants, lequel constitue le problème réglementaire le plus grave que soulève ce comportement?

- A. Manquement à l'obligation de consigner les raisons justifiant l'horodatage des ordres du gestionnaire de portefeuille avant ceux des autres
- B. Manquement à l'obligation de divulguer une relation personnelle susceptible de nuire au traitement équitable des ordres des clients
- C. Manquement à l'obligation d'obtenir l'autorisation du surveillant des opérations pour accorder la priorité au gestionnaire de portefeuille
- D. Manquement à l'obligation d'obtenir l'autorisation de faire passer des ordres de comptes carte blanche avant ceux des autres clients

Code: TRAD_E_000259

55. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux les pouvoirs d'un responsable de l'intégrité du marché pendant les heures de négociation?

- A. Il peut arrêter la négociation d'un titre afin de garantir un marché équitable et ordonné
- B. Il peut autoriser des ententes de règlement différentes pour les opérations effectuées en fin de journée
- C. Il peut passer outre les systèmes de surveillance du marché afin d'ajuster les seuils de négociation
- D. Il peut approuver l'accès avant l'ouverture du marché à des participants institutionnels non inscrits

Code: TRAD_E_000576

56. Un négociateur, qui est également représentant inscrit, se voit offrir un incitatif aux ventes pour promouvoir un produit structuré exclusif plutôt que des produits similaires proposés par des tiers. Il mentionne cet incitatif dans un document d'information général, mais recommande fréquemment le produit sans évaluer s'il convient à chaque client. À quelle obligation réglementaire cette pratique est-elle le plus clairement un manquement?

- A. Le négociateur n'a pas mis à jour le profil de risque du client pour prendre en compte l'intérêt du client pour les placements exclusifs
- B. Le négociateur n'a pas communiqué à l'avance le nom de l'émetteur du produit exclusif
- C. Le négociateur n'a pas géré le conflit d'intérêts dans l'intérêt supérieur du client
- D. Le négociateur n'a pas déposé de déclaration de conflit auprès de l'organisme d'autoréglementation concerné



Code: TRAD_E_000487

57. Un négociateur soumet un ordre de vente passif à 11,05 \$ en utilisant un type d'ordre non affiché (invisible). Le but est de fournir une liquidité passive sans priorité d'exécution. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux les résultats et les répercussions réglementaires?
- A. L'ordre peut être affiché s'il respecte les règles applicables aux ordres non affichés, notamment en matière d'amélioration du prix et de taille minimale
 - B. L'ordre sera rejeté, car les ordres non affichés doivent être entièrement appariés au moment de leur saisie
 - C. L'ordre peut être rejeté s'il ne respecte pas les règles relatives à l'amélioration du prix ou à la taille des ordres non affichés
 - D. L'ordre doit être transmis à un marché visible s'il est entré par un client et qu'aucune dispense ne s'applique

Code: TRAD_E_000373

58. Parmi les éléments de coût suivants, lesquels peuvent être inclus dans le calcul du juste prix pour un client?
- A. Frais proportionnels liés à la surveillance annuelle de la conformité par l'équipe d'audit
 - B. Frais directement liés aux opérations, comme les frais de compensation, de règlement et d'exécution
 - C. Rémunération incitative liée à la rentabilité du courtier en placement pour le trimestre
 - D. Charges d'allocation interne du capital basées sur la méthode de calcul du coût des fonds de trésorerie

Code: TRAD_E_000588

59. Un négociateur accepte d'accorder à un client de longue date un prêt personnel pour couvrir un problème de liquidité à court terme. Le négociateur ne facture aucun intérêt et n'informe pas le courtier en placement, sous prétexte qu'il s'agit d'une entente privée. Le cas échéant, lequel des manquements suivants constitue le problème réglementaire le plus important de ce comportement?
- A. Manquement à l'obligation de s'assurer que le prêt est appuyé par un billet à ordre officiel signé par les deux parties
 - B. Manquement à l'obligation d'évaluer si le prêt aurait une incidence importante sur le profil de convenance des placements du client
 - C. Manquement à l'obligation d'éviter une opération financière personnelle interdite avec un client, indépendamment de l'intention ou des modalités
 - D. Manquement à l'obligation d'informer le client que le courtier en placement décourage les opérations entre parties liées



Code: TRAD_E_000586

60. Un négociateur lance un blogue financier dans lequel il publie des commentaires sur les placements et son point de vue sur le marché. Le blogue est monétisé grâce à des revenus publicitaires, mais n'est pas divulgué au courtier en placement, car il ne donne pas de conseils particuliers à des clients. Parmi les énoncés suivants, laquelle serait la préoccupation réglementaire la plus pertinente?
- A. Manquement à l'obligation de soumettre au préalable le contenu du blogue à l'organisme provincial de réglementation des valeurs mobilières afin d'évaluer les conflits d'intérêts potentiels
 - B. Manquement à l'obligation d'enregistrer le blogue en tant que bulletin sur les placements auprès du service de surveillance des marchés de l'organisme de réglementation compétent
 - C. Manquement à l'obligation d'obtenir l'autorisation du courtier en placement pour exercer une activité susceptible d'influencer la perception du public quant à l'impartialité
 - D. Manquement à l'obligation de déclarer au courtier en placement les revenus publicitaires comme revenus supplémentaires

Code: TRAD_E_000544

61. Lorsqu'un participant met à jour sa politique de meilleure exécution afin de remédier à la fragmentation du marché, comment doit-il interpréter son obligation dans le traitement des ordres de ses clients?
- A. Acheminer automatiquement toutes les opérations par le routeur d'ordres intelligent de la société pour assurer l'uniformité
 - B. Évaluer la liquidité, les frais et la rapidité de chaque plateforme avant d'exécuter les ordres des clients
 - C. Diriger les ordres des clients vers la plateforme assurant au courtier le coût global de négociation le plus bas
 - D. Passer les ordres des clients sur la plateforme ayant le volume d'opérations fermes le plus élevé afin de limiter les risques

Code: TRAD_E_000305

62. Lequel des énoncés suivants est une caractéristique de l'accès électronique direct (AED)?
- A. Les clients transmettent leurs ordres par l'intermédiaire d'un organisme participant en utilisant leur propre identifiant de client
 - B. Les clients transmettent leurs propres ordres sur un marché en utilisant l'identifiant d'un courtier en placement
 - C. Les clients transmettent leurs ordres par l'intermédiaire d'un organisme participant à l'aide de l'identifiant de cet organisme
 - D. Les clients transmettent leurs propres ordres sur un marché en utilisant leur propre identifiant de client



Code: TRAD_E_000695

63. Dans quel cas un teneur de marché peut-il participer passivement à toutes les opérations d'achat et de vente sur ses titres attribués en utilisant la quantité minimale garantie (QMG)?
- A. Si les ordres sont inférieurs ou égaux à la QMG
 - B. Si les ordres sont marqués comme étant admissibles à la QMG
 - C. Si la QMG des opérations d'achat et de vente est « oui »
 - D. Si la QMG des opérations d'achat et de vente est « non »

Code: TRAD_E_000309

64. Un négociateur qui travaille pour un courtier en placement exécute des opérations visant son propre portefeuille. Le courtier souhaite classer cette activité correctement selon les règles de l'OCRI. Quelle classification décrit le mieux cette activité de négociation?
- A. Négociation pour le compte de clients
 - B. Négociation pour compte propre à partir des capitaux propres de la société
 - C. Opérations enregistrées avec obligations du marché
 - D. Ordre de jitney exécuté pour un autre courtier

Code: TRAD_E_000716

65. Lorsqu'un négociateur reçoit un ordre en bloc, quelle est la meilleure marche à suivre selon les règles de l'OCRI?
- A. Utiliser l'information pour obtenir un avantage en termes de cours
 - B. Proposer l'ordre à d'autres courtiers afin de trouver l'autre partie
 - C. Retirer l'ordre du marché tout en recherchant une correspondance
 - D. Annoncer le bloc à l'interne

Code: TRAD_E_000056

66. Comment les ordres portant sur des lots irréguliers sont-ils généralement traités dans un système de registre d'ordres électronique?
- A. Ils sont regroupés avec d'autres lots irréguliers et exécutés proportionnellement
 - B. Ils sont conservés jusqu'à la séance d'après-marché aux fins d'exécution
 - C. Ils sont acheminés vers un négociateur de lots irréguliers ou un mécanisme de négociation de lots irréguliers désigné
 - D. Ils ne sont exécutés que pendant les phases d'enchères



Code: TRAD_E_000319

67. Un examen de conformité réglementaire révèle que le système de surveillance d'un courtier en placement ne détecte pas l'émission d'ordres trompeurs. Quelle mesure le courtier en placement doit-il prendre?
- A. Mettre le système à jour immédiatement afin de répondre aux exigences de surveillance
 - B. Planifier les mises à niveau pour le prochain exercice financier et en informer le personnel chargé de la conformité
 - C. Consigner le problème et l'inclure dans le processus d'évaluation annuelle des politiques
 - D. Consigner la lacune et attendre les directives réglementaires sur les changements en matière de surveillance

Code: TRAD_E_000707

68. Quelle situation peut justifier qu'un ordre non-client soit traité avant un ordre client?
- A. Si l'ordre client est un ordre acheminé par accès électronique direct
 - B. Si l'ordre client fait partie d'un ordre regroupé
 - C. Si l'ordre client est retenu
 - D. Si l'ordre client a le mauvais identifiant

Code: TRAD_E_000086

69. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux le comportement d'un ordre iceberg?
- A. Il n'affiche qu'une partie de la taille totale de l'ordre au marché
 - B. Il ajuste continuellement le cours pour le maintenir au point médian
 - C. Il n'est exécuté que pendant l'appel d'ouverture
 - D. Il contourne les registres visibles pour accéder à la liquidité cachée

Code: TRAD_E_000564

70. Un responsable de la conformité reçoit une plainte d'un client qui allègue qu'un négociateur a manipulé les cours des dérivés. Le responsable transmet la plainte pour enquête interne, mais ne l'enregistre pas dans le système de suivi centralisé du courtier en placement. À quelle obligation réglementaire le courtier en placement a-t-il très probablement commis un manquement?
- A. Obligation de signaler au surveillant de la négociation une escalade liée à des dérivés dans les délais prescrits
 - B. Obligation de soumettre un rapport en temps opportun à l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)
 - C. Obligation d'envoyer un accusé de réception écrit au plaignant dans les cinq jours ouvrables
 - D. Obligation de proposer au client le recours à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement



Code: TRAD_E_000273

- 71.** Un participant exécute un ordre au marché de client pour compte propre sans exposer l'ordre au marché. Quelle est l'une des conditions qui rendraient cette exécution admissible?
- A. Le courtier en placement reçoit et consigne le consentement du client avant l'exécution
 - B. Le courtier en placement négocie à l'intérieur d'une fourchette qui reflète les prix consolidés récents
 - C. Le courtier en placement déclare l'opération dans le délai de déclaration standard
 - D. Le courtier en placement achemine l'ordre sur un marché opaque et dispose de liquidités suffisantes

Code: TRAD_E_000615

- 72.** Quel énoncé concernant un investisseur participant à des placements privés est vrai?
- A. L'investisseur ne peut être admissible à une répartition qu'à une valeur de dispense précise en dollars
 - B. L'investisseur peut accéder à des actions de démarrage s'il existe un prospectus et des états financiers
 - C. L'investisseur visé par une notice d'offre doit reconnaître les risques
 - D. L'investisseur présenté par un conseiller non inscrit peut recevoir des conseils en matière de détermination de la convenance

Code: TRAD_E_000397

- 73.** Que doit faire un courtier en placement lorsqu'une condition d'une déclaration de transactions échouées sur une période prolongée est remplie?
- A. Informer les clients de la situation dans un délai d'un jour ouvrable suivant la découverte de l'erreur de traitement
 - B. Liquidier immédiatement la position, même si les instructions de l'investisseur sont toujours en attente
 - C. Faire une demande de correction manuelle auprès de l'équipe de négociation de la société
 - D. Signaler l'incident à l'OCRI dans le délai réglementaire établi

Code: TRAD_E_000076

- 74.** À quelle fin un négociateur utiliserait-il un ordre destiné uniquement à l'affichage lorsqu'il passe un ordre à cours limité proche de l'écart acheteur-vendeur actuel?
- A. Pour s'assurer que l'ordre supprime la liquidité visible et s'exécute de manière dynamique
 - B. Pour s'assurer que l'ordre ajoute de la liquidité visible sans risque d'exécution immédiate
 - C. Pour permettre l'appariement au cours médian sans exposition au registre d'ordres
 - D. Pour privilégier la rapidité d'exécution tout en limitant le risque de dérapage



Code: TRAD_E_000522

- 75.** Un courtier en placement met fin à l'accès électronique direct d'un client après avoir observé un schéma de négociation intrajournalière anormalement agressif qui s'écarte des habitudes du client et déclenche des alertes de surveillance interne. Quelle obligation de veiller aux intérêts du client incombe au courtier en placement dans ces cas?
- A. Attendre une plainte officielle du client avant de signaler le problème de conduite à l'OCRI
 - B. Consigner l'incident et inclure le problème dans le rapport mensuel des activités suspectes
 - C. Signaler sans délai la résiliation de l'accès électronique direct et les activités suspectes à l'organisme de réglementation du marché
 - D. Réattribuer le compte à un nouveau représentant inscrit pour qu'il surveille les opérations

Code: TRAD_E_000629

- 76.** Un fonds spéculatif côté acheteur décide de faire appel à un pupitre de négociation de premier ordre. De quelle manière un pupitre de négociation de premier ordre d'un participant peut-il aider le fonds spéculatif?
- A. Services de gestion des opérations
 - B. Services de compensation
 - C. Services de négociation exclusifs
 - D. Ressources humaines

Code: TRAD_E_000558

- 77.** Un participant achemine un ordre en contournant un marché protégé et en proposant une meilleure cotation, ce qui entraîne une exécution à un prix inférieur. Quelle mesure corrective illustre le mieux le respect du régime de protection des ordres (RPO)?
- A. Soumettre un rapport après l'opération à l'organisme de réglementation expliquant les raisons ayant motivé l'acheminement de l'ordre
 - B. Modifier la logique d'acheminement afin que les ordres futurs soient systématiquement acheminés vers la plateforme présentant la latence la plus faible
 - C. Mettre en place un contrôle pour empêcher l'exécution lorsqu'un cours de marché protégé supérieur est affiché
 - D. Ajuster le compte du client pour tenir compte de l'écart de prix par rapport à l'offre du marché protégé



Code: TRAD_E_000241

- 78.** Un nouveau client bénéficiant d'un accès électronique direct a rejoint le marché. Comment un courtier en placement peut-il encourager le respect des règles sans assumer la responsabilité du participant?
- A. Offrir une intégration détaillée et remettre à l'avance la documentation sur les règles
 - B. Désigner un conseiller du secteur pour superviser l'activité du client
 - C. Exiger l'accusé de réception écrit du manuel d'utilisation de la plateforme
 - D. Surveiller son activité afin d'approuver chaque opération effectuée sur le compte

Code: TRAD_E_000438

- 79.** Un courtier en placement fait une analyse postérieure aux opérations et constate que plusieurs de ses auto-appariements internes ont été diffusés publiquement, ce qui pourrait induire le marché en erreur quant au volume. Les ordres d'achat et de vente mentionnés ont été saisis sur deux pupitres de négociation et les deux doivent être exécutés.

Quel type de gestion de l'autonégociation doit-on utiliser pour éviter une telle situation?

- A. Annulation de l'ordre le plus récent
- B. Annulation de l'ordre le plus ancien
- C. Réduction de la taille du plus grand ordre et annulation du plus petit
- D. Négociation et suppression

Code: TRAD_E_000185

- 80.** Quels sont les facteurs qui déterminent la marge requise pour couvrir une position sur option non couverte, inscrite par un compte de détail?
- A. La prime payée et le temps restant jusqu'à la date d'échéance
 - B. Le prix d'exercice de l'option et la valeur marchande du sous-jacent
 - C. L'écart moyen entre les instruments non traditionnels cotés et liés au même sous-jacent
 - D. Le montant de l'effet de levier utilisé et la liquidité du marché

Code: TRAD_E_000675

- 81.** Un négociateur reçoit un ordre client visant à vendre 50 unités de négociation standard d'une action d'une valeur totale de 90 000 \$. Il accepte de négocier pour le client en tant que placeur principal. Le marché est établi à 10,00 \$ pour l'achat et à 10,05 \$ pour la vente. À quel prix parmi ceux indiqués ci-dessous l'ordre peut-il passer?
- A. 10,02 \$ seulement
 - B. 10,00 \$ et 10,02 \$
 - C. 9,98 \$ et 10,00 \$
 - D. 9,98 \$ seulement



Code: TRAD_E_000044

- 82.** Un participant souhaite négocier pour un client un titre intercoté sur un marché étranger, car le cours effectif sera plus avantageux que celui de la bourse canadienne. Lequel des énoncés suivants est vrai?
- A. Cette opération n'est pas autorisée, car il s'agit d'une opération pour compte de tiers qui est classée comme opération hors marché
 - B. Cette opération est autorisée si le marché répond aux exigences d'un marché organisé réglementé étranger
 - C. Cette opération n'est pas autorisée, car l'amélioration du cours peut ne pas tenir compte du taux de change
 - D. Cette opération est autorisée si le participant a fourni les renseignements pertinents à l'émetteur

Code: TRAD_E_000501

- 83.** Un courtier en placement saisit un ordre d'achat à cours limité pour 300 actions d'un titre se négociant à 0,44 \$. Quelle augmentation de prix minimale et quelle prise en compte de lot régulier s'appliquent à cet ordre en vertu des règles réglementaires canadiennes?
- A. L'ordre doit être saisi par tranches de 0,01 \$ et respecter le lot régulier de 100 actions
 - B. L'ordre n'est valide que s'il respecte le lot régulier de 500 actions dont le cours est inférieur à 1,00 \$
 - C. L'ordre doit respecter des modifications de cours minimales de 0,005 \$ et est valide même s'il ne répond pas à l'exigence de lot régulier
 - D. L'ordre doit être arrondi à 500 actions et son niveau minimal de modification de cours doit être d'au moins 0,01 \$

Code: TRAD_E_000389

- 84.** Lequel des éléments suivants doit être inclus dans un avis d'exécution adressé à un client?
- A. Coordonnées des autorités de réglementation externes reconnues
 - B. Modalités de règlement, données sur les prix et identifiants de titre pertinents pour l'opération
 - C. Données antérieures sur le rendement provenant d'émetteurs comparables et d'indices de référence du marché
 - D. Notations en matière de responsabilité d'entreprise et indicateurs de durabilité de l'émetteur



Code: TRAD_E_000094

- 85.** Parmi les éléments suivants, lesquels permettent de déterminer si un courtier en placement remplit les exigences de meilleure exécution prévues par les Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées?
- A. Obligation pour le client d'acheter un produit comme condition préalable à la fourniture du produit demandé par le client
 - B. Respect de l'obligation d'obtenir le meilleur cours et de l'obligation d'accorder la priorité au client, y compris la prise en compte des ordres anonymes
 - C. Cours du titre, rapidité d'exécution, certitude d'exécution et coût global de l'opération
 - D. Collecte de renseignements sur le client, confirmation de l'exactitude et désignation d'une personne de confiance

Code: TRAD_E_000288

- 86.** Un courtier en placement constate une baisse soudaine de 12 % du cours d'une action en l'espace de cinq minutes. Quelle mesure de contrôle serait la plus susceptible de déclencher une suspension des opérations continues?
- A. Une intervention réglementaire qui suspend les opérations en raison d'une baisse rapide et anormale des cours
 - B. Un modèle de risque basé sur la volatilité qui signale la position en vue de la réaffectation du capital à la fin de la journée
 - C. Un processus de marché qui permet de passer des ordres sans exécution automatique
 - D. Un outil de gestion de la liquidité qui suspend l'exécution des opérations sur des actifs corrélés

Code: TRAD_E_000539

- 87.** Pourquoi les personnes autorisées par l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) sont-elles considérées comme essentielles au maintien de l'intégrité des marchés financiers au Canada?
- A. Elles garantissent l'exactitude des rapports après les opérations et règlent les différends des clients au sujet de la qualité de l'exécution
 - B. Elles permettent aux investisseurs de détail qui comptent sur leurs services d'accéder aux marchés financiers
 - C. Elles passent en revue les déclarations de la société et veillent à l'exactitude des communications financières destinées aux parties prenantes
 - D. Elles surveillent les activités de négociation, signalent les comportements suspects et préviennent les manquements à la réglementation



Code: TRAD_E_000520

88. Que peut faire un négociateur qui gère un ordre de vente institutionnel important pour réduire l'incidence sur le marché?
- A. Utiliser un ordre iceberg
 - B. Saisir des offres à des cours inférieurs
 - C. Obtenir l'autorisation du client
 - D. Acheminer l'ordre en utilisant un arrangement « jitney »

Code: TRAD_E_000345

89. Un investisseur institutionnel examine deux contrats de dérivés similaires. L'un est négocié sur une bourse réglementée et l'autre est négocié de gré à gré. Laquelle des différences suivantes est la plus pertinente du point de vue de la gestion des risques?
- A. Le contrat coté comprend des conditions plus larges en matière de divulgation et de déclaration
 - B. Le contrat négocié en bourse garantit le soutien centralisé des contreparties
 - C. L'opération de gré à gré permet des modalités de personnalisation plus efficaces
 - D. L'entente bilatérale assure une meilleure protection de la vie privée et un contrôle renforcé des négociations

Code: TRAD_E_000199

90. Comment les marchés financiers fonctionnent-ils principalement en tant que mécanisme d'achat et de vente de titres?
- A. En facilitant des opérations par le biais de marchés réglementés qui mettent en relation les investisseurs
 - B. En permettant la distribution de titres par le biais de processus de placement public et privé
 - C. En soutenant la mise en correspondance en temps réel des opérations sur des plateformes de négociation centralisées
 - D. En donnant accès à des intermédiaires qui gèrent le flux des ordres et des apports de liquidités

Code: TRAD_E_000005

91. Quel scénario décrit l'OCRI agissant dans le cadre de ses compétences en tant que fournisseur de services de réglementation?
- A. Enquête sur des opérations d'initiés visant une action cotée à la Bourse de Toronto
 - B. Examen des documents d'information continue d'un émetteur
 - C. Vérification des pratiques d'un courtier en épargne collective en matière d'assurance
 - D. Imposition de sanctions à une banque pour non-respect des lignes directrices en matière de liquidité



Code: TRAD_E_000362

- 92.** Un pupitre de négociation pour compte propre détient des positions acheteur sur des produits énergétiques. Les prix montent en flèche en raison d'un événement géopolitique. Comment cette position influe-t-elle sur les profits et les pertes du pupitre?
- A. Le pupitre reçoit des compensations de marge pour le report du règlement
 - B. Le pupitre est tenu de couvrir les pertes au-delà de la marge initiale
 - C. Le pupitre tire profit de l'augmentation des prix sans limite de hausse
 - D. Le pupitre tire profit de l'augmentation des prix avec limite de hausse

Code: TRAD_E_000409

- 93.** Quel pouvoir l'OCRI exerce-t-il sur les courtiers en placement?
- A. L'OCRI peut révoquer l'inscription d'un courtier en placement en cas de violation des règles de conduite et de négociation
 - B. L'OCRI peut imposer des sanctions en cas de manquement aux règles de conduite et de négociation
 - C. L'OCRI réglemente toutes les sociétés cotées en bourse qui négocient sur les bourses canadiennes
 - D. L'OCRI peut approuver l'émission de nouveaux titres au public investisseur

Code: TRAD_E_000574

- 94.** Comment une société peut-elle contester la décision de l'organisme de réglementation à propos de la surveillance inadéquate des activités de négociation à haute vitesse?
- A. Demander une vérification technique indépendante auprès du Service de la mise en application de l'organisme de réglementation
 - B. Déposer un recours écrit exposant les motifs de la demande de réexamen dans le délai prescrit
 - C. Déposer une requête auprès du tribunal des valeurs mobilières afin de suspendre l'application de la décision pendant l'examen du recours
 - D. Présenter un rapport sur l'amélioration de la conformité démontrant les efforts déployés pour résoudre les problèmes soulevés



Code: TRAD_E_000653

95. Quelle réponse désigne le mieux l'origine du mandat d'autoréglementation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)?
- A. Fusion de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM)
 - B. Fusion des lois provinciales sur les valeurs mobilières par l'intermédiaire des Autorités canadiennes en valeurs mobilières
 - C. Gouvernement fédéral du Canada par le biais de la législation bancaire
 - D. Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) par délégation de pouvoirs

Code: TRAD_E_000069

96. Quel type de durée de validité d'un ordre convient le mieux à un négociateur qui veut retirer la liquidité du marché, mais réduire au minimum l'exposition aux futurs ordres?
- A. Ordre valable jusqu'à révocation
 - B. Ordre immédiat sinon à annuler
 - C. Ordre valable jour
 - D. Ordre à durée limitée

Code: TRAD_E_000472

97. Un pupitre de négociation pour compte propre saisit un ordre propre d'achat d'un titre peu après avoir reçu un ordre important d'un client visant à acheter le même titre au même prix. Que doivent assurer les politiques et procédures du courtier en placement pour gérer cette situation?
- A. Retarder l'ordre du client afin de laisser le temps d'exécuter l'ordre propre et éviter tout dérapage
 - B. Bloquer l'acheminement de l'ordre du client jusqu'à ce que l'ordre propre ait été exécuté
 - C. Annuler l'ordre propre, sauf si le client a expressément consenti à cet ordre
 - D. Acheminer l'ordre du client vers un système de négociation parallèle (SNP)

Code: TRAD_E_000625

98. Lequel des énoncés suivants désigne une disposition visant les actionnaires minoritaires?
- A. Actions dérivées
 - B. Recours contre l'oppression
 - C. Requêtes en liquidation
 - D. Dissolution en cas d'impasse



Code: TRAD_E_000172

- 99.** Quel risque est le plus directement atténué par la conclusion d'une entente de négociation avec une contrepartie à un dérivé?
- A. Risque de prix lié aux produits cotés connexes
 - B. Requalification du capital réglementaire
 - C. Risque de défaut et risque de crédit
 - D. Risque d'illiquidité lié à la clôture des contrats

Code: TRAD_E_000062

- 100.** Quel mécanisme est utilisé pour contrôler la volatilité excessive des cours pendant la séance de clôture?
- A. Cours moyen pondéré en fonction du volume
 - B. Paramètres d'extension des fluctuations de cours
 - C. Ordres à volume minimum garanti
 - D. Contraintes de non-annulation



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

Examen pour les négociateurs

Examen préparatoire – Réponses

Avec le soutien de



FitchLearning

a FitchSolutions Company



1.

Code: TRAD_E_000349

Réponse: C

2.

Code: TRAD_E_000775

Réponse: D

3.

Code: TRAD_E_000723

Réponse: D

4.

Code: TRAD_E_000720

Réponse: A

5.

Code: TRAD_E_000336

Réponse: C

6.

Code: TRAD_E_000572

Réponse: C



7.

Code: TRAD_E_000070

Réponse: D

8.

Code: TRAD_E_000637

Réponse: B

9.

Code: TRAD_E_000608

Réponse: D

10.

Code: TRAD_E_000176

Réponse: B

11.

Code: TRAD_E_000493

Réponse: B

12.

Code: TRAD_E_000605

Réponse: C



13.

Code: TRAD_E_000134

Réponse: B

14.

Code: TRAD_E_000578

Réponse: A

15.

Code: TRAD_E_000154

Réponse: C

16.

Code: TRAD_E_000028

Réponse: D

17.

Code: TRAD_E_000721

Réponse: D

18.

Code: TRAD_E_000329

Réponse: D



19.

Code: TRAD_E_000728

Réponse: A

20.

Code: TRAD_E_000314

Réponse: A

21.

Code: TRAD_E_000511

Réponse: C

22.

Code: TRAD_E_000790

Réponse: A

23.

Code: TRAD_E_000393

Réponse: B

24.

Code: TRAD_E_000804

Réponse: A



25.

Code: TRAD_E_000146

Réponse: C

26.

Code: TRAD_E_000386

Réponse: B

27.

Code: TRAD_E_000117

Réponse: C

28.

Code: TRAD_E_000750

Réponse: D

29.

Code: TRAD_E_000228

Réponse: A

30.

Code: TRAD_E_000356

Réponse: C



31.

Code: TRAD_E_000398

Réponse: C

32.

Code: TRAD_E_000584

Réponse: B

33.

Code: TRAD_E_000248

Réponse: C

34.

Code: TRAD_E_000011

Réponse: D

35.

Code: TRAD_E_000590

Réponse: C

36.

Code: TRAD_E_000757

Réponse: A



37.

Code: TRAD_E_000158

Réponse: A

38.

Code: TRAD_E_000441

Réponse: B

39.

Code: TRAD_E_000371

Réponse: C

40.

Code: TRAD_E_000036

Réponse: C

41.

Code: TRAD_E_000645

Réponse: B

42.

Code: TRAD_E_000670

Réponse: D



43.

Code: TRAD_E_000679

Réponse: D

44.

Code: TRAD_E_000286

Réponse: B

45.

Code: TRAD_E_000531

Réponse: B

46.

Code: TRAD_E_000491

Réponse: D

47.

Code: TRAD_E_000142

Réponse: D

48.

Code: TRAD_E_000139

Réponse: C



49.

Code: TRAD_E_000660

Réponse: A

50.

Code: TRAD_E_000740

Réponse: D

51.

Code: TRAD_E_000091

Réponse: A

52.

Code: TRAD_E_000267

Réponse: B

53.

Code: TRAD_E_000523

Réponse: C

54.

Code: TRAD_E_000594

Réponse: B



55.

Code: TRAD_E_000259

Réponse: A

56.

Code: TRAD_E_000576

Réponse: C

57.

Code: TRAD_E_000487

Réponse: C

58.

Code: TRAD_E_000373

Réponse: B

59.

Code: TRAD_E_000588

Réponse: C

60.

Code: TRAD_E_000586

Réponse: C



61.

Code: TRAD_E_000544

Réponse: B

62.

Code: TRAD_E_000305

Réponse: C

63.

Code: TRAD_E_000695

Réponse: C

64.

Code: TRAD_E_000309

Réponse: B

65.

Code: TRAD_E_000716

Réponse: C

66.

Code: TRAD_E_000056

Réponse: C



67.

Code: TRAD_E_000319

Réponse: A

68.

Code: TRAD_E_000707

Réponse: A

69.

Code: TRAD_E_000086

Réponse: A

70.

Code: TRAD_E_000564

Réponse: C

71.

Code: TRAD_E_000273

Réponse: A

72.

Code: TRAD_E_000615

Réponse: C



73.

Code: TRAD_E_000397

Réponse: D

74.

Code: TRAD_E_000076

Réponse: B

75.

Code: TRAD_E_000522

Réponse: C

76.

Code: TRAD_E_000629

Réponse: B

77.

Code: TRAD_E_000558

Réponse: C

78.

Code: TRAD_E_000241

Réponse: A



79.

Code: TRAD_E_000438

Réponse: D

80.

Code: TRAD_E_000185

Réponse: B

81.

Code: TRAD_E_000675

Réponse: A

82.

Code: TRAD_E_000044

Réponse: B

83.

Code: TRAD_E_000501

Réponse: C

84.

Code: TRAD_E_000389

Réponse: B



85.

Code: TRAD_E_000094

Réponse: C

86.

Code: TRAD_E_000288

Réponse: A

87.

Code: TRAD_E_000539

Réponse: D

88.

Code: TRAD_E_000520

Réponse: A

89.

Code: TRAD_E_000345

Réponse: B

90.

Code: TRAD_E_000199

Réponse: A



91.

Code: TRAD_E_000005

Réponse: A

92.

Code: TRAD_E_000362

Réponse: C

93.

Code: TRAD_E_000409

Réponse: B

94.

Code: TRAD_E_000574

Réponse: B

95.

Code: TRAD_E_000653

Réponse: B

96.

Code: TRAD_E_000069

Réponse: B



97.

Code: TRAD_E_000472

Réponse: C

98.

Code: TRAD_E_000625

Réponse: B

99.

Code: TRAD_E_000172

Réponse: C

100.

Code: TRAD_E_000062

Réponse: B
